



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2024_0369

**IMMEUBLE SIS 130 RUE DE VARSOVIE
A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
LES AMIS DE TOURCOING ET DU
CARILLON**

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n°DFCPAJI_AR2024_065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant que la convention d'occupation de l'immeuble sis 130 rue de Varsovie n°2022.020 au profit de l'association les Amis de Tourcoing et du Carillon est arrivée à son terme le 31 décembre 2024 ;

Considérant la volonté de l'association de renouveler la convention d'occupation afin de bénéficier de locaux de stockage pour son matériel ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec l'association « les Amis de Tourcoing et du Carillon » faisant éléction de domicile au 31, rue Faidherbe à Tourcoing (59200), dont le numéro de siret est le 783 842 644 000 16, représentée par Monsieur Thomas FIGEAC en sa qualité de président, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local d'une superficie de 28 m² et d'un pièce supplémentaire d'une superficie de 11 m² sis 130, rue de Varsovie à Tourcoing où l'association pourra y stocker son matériel d'activité.

Cette mise à disposition est consentie, à titres gratuit, à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une période de un an (convention en année civile) renouvelable annuellement par tacite reconduction, dans la limite de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2027.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 2 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr. »

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **30 DEC. 2024**

Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint Délégué aux Affaires Juridiques



Accusé Réception en Préfecture le : **30 DEC. 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **30 DEC. 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_0369

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 30/12/2024

Objet : Convention de mise à disposition au profit de l'association les amis de Tourcoing et du Carillon

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 30/12/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2024_0369 - D_cision Convention de mise _ disposition au profit de l_association les amis de Tourcoing et du Carillon.p

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20241230-DAJI_D2024_0369-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/12/2024

